



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Statistiques

Question écrite n° 2331

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les lieux d'entrée des immigrés clandestins dans notre pays. Il lui demande de bien vouloir lui préciser, pour les cas constatés ces trois dernières années, les lieux d'entrée et le nombre de ces intrusions (frontières, aéroports, ports, etc), de ces immigrés illégaux.

Texte de la réponse

Reponse. - Les services de la PAF assurent le contrôle des personnes à l'entrée et à la sortie du territoire national, tant aux frontières aériennes et terrestres que maritimes. Les militaires de la Gendarmerie nationale, les fonctionnaires des douanes et ceux des polices urbaines participent également, à un moindre degré, à ces contrôles. En raison de l'étanchéité plus nette, par nature même, des frontières aériennes ou maritimes, la lutte contre l'immigration irrégulière, qui englobe immigration clandestine et faux touristes restés au-delà du séjour autorisé, se concentre prioritairement aux frontières terrestres ; l'essentiel de cette mission est exercé par la police de l'air et des frontières. Au cours des années 1986, 1987 et durant les dix premiers mois de 1988, respectivement 2 831, 5 754 et 6 114 étrangers ont été interpellés après avoir franchi clandestinement la frontière française. Cette progression du nombre des immigrants clandestins est constatée malgré les efforts accomplis, notamment par le développement de la mobilité des unités de contrôle aux frontières terrestres. Les frontières terrestres entre la France et le Benelux d'une part, la France et l'Italie d'autre part sont les plus concernées par ce phénomène d'immigration clandestine. La frontière franco-belge constitue un carrefour de communication avec plusieurs pays européens (Grande-Bretagne, RFA, Pays-Bas) et se prête topographiquement aux franchissements clandestins. Il convient de noter qu'en 1986, en 1987 et durant les dix premiers mois de 1988, respectivement 240, 554 puis 865 clandestins ont été interpellés. À cet égard, les fonctionnaires des postes de Rekkem et de Maubeuge ont interpellé, en 1986, 18 et 49 étrangers entrés clandestinement en France, en 1987, 33 et 185 et au cours des dix premiers mois de 1988, 360 et 212. La frontière franco-italienne constitue, en revanche, un obstacle naturel aux franchissements clandestins. Néanmoins, l'Italie est une avancée de l'Europe en Méditerranée vers les pays traditionnellement source d'immigration (Maghreb, Afrique). De plus, elle admet, sans visa, des ressortissants de certains pays (Maghreb, Turquie) qui ne sont pas tous des touristes. Il convient de préciser que, pour les années 1986, 1987 et durant les dix premiers mois de 1988, les services de la PAF ont interpellé sur cette frontière successivement 1 271, puis 3 091 et 3 133 clandestins. On notera que les fonctionnaires du service de la PAF de Menton ont interpellé, à eux seuls, pour la même période 764, 2 003, puis 1 551 clandestins. La frontière franco-espagnole est implantée dans un relief très inégalement accidenté ne favorisant que très ponctuellement la traversée d'immigrants clandestins. Au cours des années 1986, 1987 et durant les dix premiers mois de 1988, respectivement 10 834 étrangers, dont 385 clandestins interpellés, puis 6 630, dont 779, et 3 429, dont 727, ont été non admis sur le territoire national. Deux flux migratoires constituent l'essentiel de l'immigration irrégulière dans cette zone frontalière et en particulier au Perthus : celui des Turcs et celui des Marocains. Ainsi, le nombre de clandestins interpellés s'élève, pour ces deux nationalités, à 239 en 1986, 576 en 1987 et 509 pour les dix premiers mois de 1988. Le démantèlement de la principale filière d'immigration turque en provenance d'Espagne, conjugué à un

effort notable des autorités espagnoles dans ce domaine, a permis de juguler de façon significative l'immigration clandestine de ressortissants turcs. Le total des interpellations d'étrangers clandestins pour les années 1986, 1987 et les dix premiers mois de 1988 s'élève à 14 699.

Données clés

Auteur : [M. Raoult •ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2331

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2506